

Une alimentation saine et équilibrée pour une bonne santé

publié le 5 avril 2024 Intranet du MASA

Contenu

Ce dimanche 7 avril a lieu la journée mondiale de la santé, qui a pour thème cette année, « Ma santé, mon droit ». Si l'accès à une bonne alimentation est bien un enjeu majeur de santé publique, il n'est pas toujours facile d'établir la frontière entre qualité de l'alimentation et santé.

Le plan de surveillance et de contrôle comme moyen de réglementation

Le rôle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est d'**assurer** à chacun et chacune **une alimentation saine et durable**. Que cela signifie-t-il ? Le ministère a d'abord pour mission de faire respecter **la réglementation** en vigueur, notamment à travers les plans de surveillance et de contrôle (PSPC). Pour y parvenir, il doit s'assurer que tout ce qui est produit et consommé répond à un cahier des charges qui assure à nos concitoyens l'opportunité d'accéder à **une nourriture saine et de qualité**, qui ne met pas en péril sa santé.

La direction générale de l'alimentation (DGAL) est garante de ce dispositif en **surveillant** et **contrôlant l'ensemble de la chaîne alimentaire** et en veillant à écarter tout risque de contamination chimique, biologique ou physique des productions alimentaires, des denrées alimentaires qu'elle soit d'origine animale ou végétale et destinée aux hommes ou à l'alimentation animale.

On évite ainsi la mise sur le marché de productions non conformes, on identifie mieux les mauvaises pratiques d'utilisation et on améliore la connaissance sur les niveaux à risque de contamination dans les productions et les denrées alimentaires.



Valoriser par un signe de qualité

L'autre levier du MASA est la **valorisation** des produits sous signe de qualité, qui assure aux consommateurs, par un cahier des charges rigoureux, une qualité alimentaire de produit reconnue tant par les professionnels que par les consommateurs, facilement identifiable sur l'emballage.

Il existe différents **signes** comme **l'Appellation d'Origine Protégée (AOP)** qui permet de certifier le **lien du produit avec son terroir**.

Le **Label Rouge** qui est aussi une forme d'**attestation de qualité**, tout comme la certification de conformité de produits (CCP).

Ces éléments permettent de **valoriser la production française**.



Assurer l'alimentation durable

Enfin, le ministère s'engage de plus en plus dans **l'alimentation durable**. Si le ministère n'a pas vocation être prescripteur sur les questions de santé, il n'en demeure pas moins soucieux de l'impact de certains produits sur la santé.

Certains consommateurs tendent à consommer moins et mieux en achetant des aliments avec des labels écologiques (AB, BIO, MSC Pêche Durable), ou en sélectionnant des produits dont l'emballage respecte l'environnement.

Ce qui est vrai en France vaut aussi à l'étranger pour **les labels du commerce équitable et local**.

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le ministère doit **garantir une alimentation saine et équilibrée aux athlètes** qui vont participer aux épreuves sportives des JOP, mais aussi aux spectateurs et visiteurs.

Chiffres clés :

- 2 fois plus de végétal dans les assiettes pour 2 fois moins de CO2 émis
- de vrais engagements : 100% de viande française et durable, 100% de produits laitiers origine France, 100% de produits issus de la pêche durable, œufs 100% plein air et origine France...